

Louis XVII en Champagne

Georges Hérelle

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

1

Le petit roman qu'on va lire est vrai dans ses moindres détails, et parfaitement conforme aux faits établis par les enquêteurs judiciaires. La réalité a paru assez piquante pour qu'on jugeât à propos de n'y joindre aucune invention.

H.

2

Le 5 prairial an VI, vers cinq heures du soir, la diligence de Strasbourg, venant de Châlons, arrivait à grand fracas dans le village de Mairy-sur-Marne. On sait que les conducteurs n'ont pas besoin du prétexte d'un relai pour faire halte aux auberges ; aussi le sieur Pérotte arrêta-t-il bravement ses chevaux au cabaret accoutumé. Pendant qu'il se fortifiait contre les fatigues futures de la route, un enfant ouvrit la portière, descendit, et s'esquiva. Quelques minutes après, la lourde voiture reprenait sa course et abandonnait le jeune voyageur : on ne pouvait se mettre en retard pour attendre, et d'ailleurs le fugitif avait payé sa place jusqu'au terme du voyage.

Lorsque le bruit des roues fut évanoui au loin, l'enfant, qui d'abord s'était dissimulé, sortit de sa cachette, et par une petite rue transversale se dirigea vers la rivière ; il paraissait ne point connaître le pays, et marcher à l'aventure ; ses hésitations et ses

regards incertains prouvaient assez bien qu'il ignorait les lieux et ne savait où il allait. Il n'en faut point tant pour provoquer la curiosité défiante des villageois ; quelques femmes le virent, l'observèrent ; une heure après, devant la mairie, sur le seuil des portes, au coin du feu, autour du souper fumant, chacun s'entretenait du nouveau-venu.

L'enfant avait aperçu une ferme isolée ; il prit à travers champs, arriva derrière la grange, entra dans la basse-cour. Madame Lacroix, la fermière, était occupée à traire ses vaches dans l'étable. Il s'approcha, et s'arrêta près de la porte, sans mot dire. Lorsque la bonne femme leva les yeux, elle vit devant elle le plus joli tableau que jamais peintre ait rêvé. Sur un fond lumineux que dorait le soleil couchant, une figure exquise se détachait en tons assombris ; l'inconnu semblait avoir treize ou quatorze ans à peine ; petit, délicatement svelte ; des cheveux bruns, un teint blanc, pâle ; des yeux calmes et profonds, dont les paupières estompées d'un reflet bleuâtre avaient une indéfinissable expression de douceur ; toute l'habitude du corps, tous les traits de la physionomie, empreints de la grâce adolescente et de l'élégance aristocratique ; un de ces enfants, en un mot, que les mères ne regardent pas sans une tendre et secrète envie.

Surprise et charmée de cette vision imprévue, la fermière offrit au jeune étranger une tasse de lait. Il accepta d'une voix douce, argentine, qui pénétrait au cœur, et, lorsqu'il voulut payer, madame Lacroix se défendit bien fort d'accepter la moindre monnaie. Le petit débat qui s'en suivit fut l'entrée en matière d'une longue causerie, pleine de questions affectueuses et de réponses réservées. L'enfant avoua qu'il était sans gîte, qu'il n'avait pas de passeport, qu'il ne pouvait dire son nom ; il avait

fait un long voyage, et l'on s'en doutait bien à voir ses vêtements distingués, mais salis. La fermière lui offrit de partager la chambre d'un « homme de secours » ; il refusa de coucher avec un domestique. Elle mit du linge blanc à son service ; il répondit que, habitué aux chemises de coton, il souffrirait de cette grosse toile. Tout cela si simplement et de si bonne façon, qu'on ne pouvait point s'en fâcher. « Mangez au moins la soupe avec nous, dit la femme ; voici que la nuit tombe ; vous vous logerez ce soir à votre guise, et repartirez demain. » Il y consentit volontiers, après le repas se retira dans la grange, et sur un lit de paille s'endormit profondément.

À Mairy, on ne dormait guère, et les langues marchaient bon train. C'est merveille comme au village les secrets courent, s'insinuent et se propagent : chacun savait déjà que l'inconnu n'avait point voulu se nommer, grave indice ! Les lois sur les émigrés, sur les suspects revenaient à tous les esprits ; on avait conté naguère de si étranges histoires sur les complots des ci-devant nobles contre la patrie ! Il y avait peut-être une conspiration nouvelle. Après tout, pourquoi prétendait-il cacher son nom ? Il n'est point naturel qu'un enfant se promène seul sur les grandes routes. Et puis, ce silence dissimulait sûrement une coupable intrigue : c'était un émissaire ou un espion, qu'il fallait arrêter sans retard. Dès l'aube, plusieurs hommes de bonne volonté coururent jusqu'à Cernon pour prévenir le juge de paix ; celui-ci se transporta immédiatement sur les lieux avec son adjoint ; et, lorsqu'il arriva à la ferme, il trouva l'enfant qui prenait dans la cuisine son premier déjeuner.

« Au nom de la loi, lui dit-il, où est votre passeport ? qui êtes-vous ? »

« Je ne puis répondre », répliqua l'étranger.

Sur-le-champ, le juge décerna un mandat d'arrêt, qui déclarait le prévenu « gravement soupçonné de suspicion ». L'enfant fut donc arrêté, conduit sous bonne escorte jusqu'à la brigade voisine, remis entre les mains des gendarmes, et finalement ramené à Châlons, où on l'écroua dans les prisons de la ville. Le lendemain (7 prairial), il comparut devant le directeur du jury. Interpellé de nouveau sur ses nom, âge, lieu de naissance et demeure, il répartit tranquillement : « que son intention n'était point de découvrir tout cela, qu'on le chercherait assez, et qu'on le trouverait trop vite. » Le directeur, qui comptait sur les ennuis de la geôle pour faire parler son prisonnier, n'insista pas davantage, et laissa passer plusieurs jours avant de le rappeler en sa présence. Au second interrogatoire, le prévenu en effet répondit à tout ce qu'on lui demanda : « il s'appelait Louis-Antoine-Joseph-Frédéric de Longueville ; son père était mort ; sa mère, la dame de Sainte-Émilie, habitait ordinairement Beuzeville, dans l'arrondissement de Pont-Audemer ; lui-même était bien connu chez la marquise d'Herbignac et chez le prince de Monaco. »

Le magistrat se frotta les mains : il avait donc pris la piste de quelque gibier rare dont la capture lui ferait honneur. Mais il comptait sans son hôte, et ne se doutait guère que la chasse allait durer plus de six mois.

Le 7 messidor, le maire de Beuzeville, consulté, répondit qu'il ne connaissait dans le canton ni Longueville, ni d'Herbignac, ni Sainte-Émilie. Ce fut une première déception, que beaucoup d'autres allaient suivre.

Il est vrai qu'une lettre, envoyée de Pont-Audemer (10 messidor), en constatant la même ignorance, donnait une utile indication : elle signalait un second Beuzeville dans le pays de Caux, et conseillait d'y prendre des renseignements. On en prit ; et cette démarche n'eut pas plus de résultat que la précédente. Piquée au jeu, l'instruction se mit en frais de science géographique ; elle découvrit coup sur coup trois ou quatre Beuzeville : Beuzeville-sur-le-Vez, Beuzeville-au-Plain, Beuzeville-sur-Douve. Mais, après une active correspondance, on eut le dépit de s'apercevoir qu'on n'était pas plus avancé qu'au premier jour : l'enfant s'était amusé du juge.

L'affaire prenait dès lors un tour plus mystérieux, un intérêt plus pressant, et il parut indispensable de demander en haut lieu quelques conseils sur la conduite à suivre. Le ministre de la police fut intrigué, mécontent, et même inquiet : il craignait les redoutables caprices de l'opinion publique, qui d'un petit incident peut faire un gros embarras ; sa réponse, brève et impérieuse, ordonnait de continuer les recherches et de tenir le général commandant la division au courant de tout le détail du procès.

Ainsi stimulé, le magistrat-instructeur reprit son enquête avec une ardeur nouvelle, et les dépêches officielles recommencèrent leur course précipitée à travers la France. Mais de Montmartin (25 fructidor), de Coutances (24 fructidor), et encore de Montmartin (29 fructidor), et encore de Coutances (2 jour complémentaire), il ne revenait qu'un même refrain : « nous ignorons tout, nous ne pouvons rien vous dire ! »

Cette fois, le Ministre se fâcha « … Il me semble, écrivit-il, qu'avec un peu d'attention il ne doit pas être difficile de faire parler un jeune homme peu familiarisé avec la dissimulation et les

formes judiciaires… » Les interrogatoires se multiplièrent, les témoins furent rappelés, récolés, confrontés : rien n'y fit ; le prévenu maintenait simplement ses déclarations primitives, et répliquait aux interpellations du juge que sans doute on n'avait pas bien cherché.

3

Àvrai dire, Louis-Antoine-Joseph-Frédéric de Longueville n'avait pas lieu de désirer impatiemment sa délivrance ; dès le jour de son arrivée, il avait comme par miracle séduit tout le monde : ses geôliers d'abord, puis ses compagnons de prison, et enfin une bonne partie de la société distinguée de la ville. Aussi était-il soigné, choyé, entouré de prévenances ; on avait pour lui des attentions si délicates qu'apparemment il regrettait à peine les châteaux de la marquise d'Herbignac et du prince de Monaco.

La garde de la prison était confiée à une honnête famille, le père Vallet, sa femme Rosalie, et leur fille Catherine, presque bonne à marier. Ces braves gens, à travers la fenêtre grillée de leur loge, voyaient journellement bien des misères ; par exception aux lois de l'habitude, ils continuaient à y compatir. Lorsque l'enfant fut amené par les gendarmes, Rosalie ne put se défendre de le trouver bien jeune et bien joli pour un coupable ; cette sympathie spontanée s'accrut, lorsqu'on sut que l'accusation n'articulait contre lui aucun grief positif, qu'il n'avait commis ni crime ni délit, qu'il était seulement frappé de soupçons vagues, dont le juge lui-même eût été embarrassé de donner l'exacte formule : il n'est pas facile de déclarer sans rire, ou sans faire rire, qu'un petit

garçon de treize ans est un dangereux aristocrate. Et puis, les violentes haines de 1793 s'étaient émoussées depuis deux ou trois ans : les grands noms reprenaient sourdement leur prestige ; après avoir maudit les rois, les nobles et les prêtres avec plus ou moins de sincérité, plusieurs se reprenaient à les honorer en secret ; une grande naissance, suspecte encore à la police, n'effarouchait plus l'opinion publique ; et le souvenir des persécutions récentes contribuait à surexciter cette bienveillance respectueuse.

En arrivant à la prison, l'inconnu ne possédait qu'un écu de six francs. Rosalie l'employa pour lui, avec une économie intelligente, ce qui n'empêcha point de voir bientôt la fin de ce mince trésor ; pour satisfaire aux besoins de l'enfant, elle puisa dans sa propre bourse. Mais le petit, qu'elle avait eu l'innocent orgueil de prévenir de sa charité, refusa toute nourriture. Touchée jusqu'au fond de l'âme, l'excellente femme feignit une sévérité qu'elle ne ressentait guère, et menaça son prisonnier du cachot, s'il ne se décidait point à manger. Ce fut pour elle un bonheur, lorsqu'il consentit enfin à recevoir ses bienfaits : tant d'honnêteté, de réserve et de douceur avait éveillé en elle toute la nature maternelle. Plus tard, elle avoua naïvement qu'à partir de cet instant elle l'avait considéré comme son fils : « Je l'adoptai, dit-elle, comme s'il m'appartenait ; je le fis asseoir à ma table ; je l'aimai comme mon enfant ! » Les jours, les mois passèrent sans que cette généreuse bienfaisance se fatiguât jamais : une fois qu'on a commencé, on ne se dégoûte plus de faire le bien.

La meilleure des femmes, dit-on, a encore un gros défaut : elle cause. Madame Vallet fit donc part aux voisins de ses impressions. En quelques jours, malgré les efforts du tribunal pour tenir secrètes ses recherches inutiles, toute la ville sut que la prison

renfermait un mystérieux personnage, que le gouvernement s'occupait de lui avec une inquiète ardeur, que l'on n'avait point réussi à constater son identité, que les gens de justice attribuaient à cette prise une importance singulière, que tout dans le prisonnier annonçait une origine et des destinées extraordinaires. Lorsqu'il fut bien démontré par les résultats négatifs de l'enquête que, malgré sa déclaration, il n'appartenait point aux ci-devant ducs de Longueville, les esprits étaient déjà tournés en sa faveur, et l'on supposa qu'il n'avait pris ce nom que pour en cacher un plus illustre encore. Dans cet embarras, les prénoms qu'il s'était attribués parurent un symptôme significatif : Louis-Antoine-Joseph-Frédéric, cela ne rappelait-il pas Louis XVI, Marie-Antoinette, Joseph empereur d'Allemagne, et Frédéric roi de Prusse ? Plus de doute ; il était le Dauphin lui-même, providentiellement soustrait au martyre du Temple. Souvent il suffit qu'un bruit circule de la bouche à l'oreille pour paraître vraisemblable : la rumeur se propagea de porte en porte, de salon en salon. Après tout, qui connaît les ténébreux recoins de la politique ? Rien n'est impossible aux jeux du hasard, aux mensonges des hommes d'État, aux desseins de la prudence divine. Il y eut des incrédules, mais il y eut des croyants ; et les sceptiques mêmes désirèrent voir de leurs yeux l'objet de ces suppositions étranges.

La prison ne s'ouvrit point pour tout le monde. Les simples curieux furent éconduits en vertu du règlement ; les fidèles seuls pénétrèrent jusqu'au jeune prisonnier, le virent, lui parlèrent, et s'en allèrent absolument convaincus. On ne lui avait fait aucune question indiscrète ; il n'avait rien dit qui ressemblât à un aveu ; mais sa beauté, sa jeunesse, la distinction de ses manières avaient une éloquence si persuasive ! À partir de ce moment, sa cellule fut un salon de réception, sa prison un palais en

miniature ; chacun rivalisait à son égard de générosité ; une commerçante notable fit meubler et tapisser sa chambre ; un marchand lui offrit des étoffes ; un tailleur confectionna des vêtements ; Madame de B., la comtesse de L. envoyèrent des paniers de fruits. De la ville, des faubourgs, des châteaux voisins affluaient les présents. De vieilles filles dévotes faisaient entre elles des quêtes à son profit. Et, de part et d'autre, la raison de cette charité luxueuse était passée sous silence : il ne fallait pas compromettre le royal enfant par d'inopportunes démonstrations.

Il ne fallait pas non plus que les ennuis d'une longue détention lui fussent trop cruels, et on s'ingénia pour le distraire. Tantôt quelques-uns de ses plus dévoués partisans étaient admis à sa table, qui, pour la circonstance, se chargeait de mets délicats ; les convives quittaient leur hôte, fort avant dans la nuit, heureux de son sourire et du bon tour joué au gouvernement. Tantôt ils se réunissaient dans sa cellule, pour lui tenir compagnie et l'amuser de leur complaisante causerie. Quelquefois, on le trouvait tout triste de sa captivité, il avait des larmes dans les yeux. Que ne faisait-on point alors pour éclaircir ce front soucieux, pour faire rire ces lèvres charmantes ! Il aimait les bijoux : on lui en donnait à pleines mains ; les visiteurs le paraient de leurs montres, les visiteuses lui passaient leurs bagues aux doigts ; par enfantillage, il les gardait un jour ou deux, puis les rendait négligemment, comme un enfant qui ne prend plus de plaisir à ses joujoux.

Ainsi que bien on pense, Catherine, la fille du gardien, n'avait pas été la moins sensible au gentil visage et au doux parler du prévenu : il était trop jeune pour qu'elle se fit scrupule de l'aimer, et trop malheureux pour que cet amour ne lui semblât point une bonne action. Dans sa tendre sollicitude, elle imagina, pour

adoucir la détention de son petit ami, le plus aimable stratagème du monde. Comme ils étaient à peu près de même taille, elle lui offrit un jour de revêtir une de ses robes, et de faire avec elle une promenade le long de la rivière. À cette proposition l'enfant bondit de joie. Et tous les soirs, bras dessus bras dessous, le frère adoptif, déguisé en sœur gracieuse, riant et babillant à tromper les plus fins, prenait pour une heure ou deux la clef des champs.

Les passants se retournaient pour suivre de l'œil ce couple coquet, où un artiste eût admiré le plus délicieux contraste : de ces deux fillettes, l'une vive, hardie, friponne, semblait un chevreau en liberté ; l'autre timide, craintive, rougissante, s'effarouchait soudainement sous un regard indiscret.

4

Tandis que les Châlonnais travaillaient consciencieusement à faire mentir le vieux proverbe « il n'est pas de belle prison », dame justice se donnait mille peines pour leur prouver qu'ils plaçaient mal la bienfaisance, et que leur respect se trompait d'adresse. Le ministre lui-même s'était mis de la partie ; grâce à ce renfort puissant, la machine judiciaire, si longtemps arrêtée, démarra.

Ce fut le 21 brumaire an VII, qu'une dépêche de Paris, en style laconique, fit soupçonner quelque progrès dans les recherches. Le ministre demandait des détails précis sur l'âge de l'enfant, sur l'époque de son arrestation, sur ses compagnons de voyage, et, sans rien ajouter de plus, paraissait se charger personnellement du reste. Quelques semaines passèrent ; puis tout à coup, ce fut

un déluge de lettres officielles ou privées, de renseignements, d'actes authentiques, qui firent tomber comme un château de cartes la fragile royauté du prévenu : il n'était ni Longueville ni Dauphin, mais simplement fils, – fils légitime, – d'un petit tailleur, natif de Saint-Lô, et possesseur d'un nom très-prosaïque ; le hasard malin avait voulu qu'il s'appelât Jean-Marie Hervagault. Lorsque la vérité fut ainsi manifeste, le prisonnier l'accepta de bonne grâce, et en homme qui, sachant son métier, évite les protestations superflues. Soumis à un nouvel interrogatoire, il avoua immédiatement. Mais les juges sont horriblement curieux ; ceux de Châlons voulurent tout savoir : ils surent tout.

L'histoire de ce bambin était déjà une odyssée. À quatorze ans, il s'était trouvé pris de la passion des voyages ; le travail, la petite boutique, la vie monotone l'ennuyaient ; et il se sentait un goût irrésistible pour l'imprévu, pour les lointaines pérégrinations, et l'indépendance vagabonde. Donc, un beau matin, il avait délogé sans tambour ni trompette, et s'était mis à courir le monde, n'ayant sou vaillant dans sa poche. Mais sa mine éveillée valait mieux qu'une bourse garnie : l'argent qu'on a s'épuise vite ; celui des autres est un intarissable Pactole pour ceux qui savent s'en servir. Je ne sais quelle idée, suggérée peut-être par des questions bienveillantes, ou inspirée par le souvenir des princes errants qui peuplent les contes, lui vint fort à propos dans l'esprit ; à ceux qu'intéressaient son jeune âge et sa jolie figure, il répondait que « les événements avaient rendu sa famille malheureuse ». Tous le croyaient sur parole, l'accueillaient, l'entouraient de soins. La police ne lui laissa pas le loisir d'achever ainsi son tour de France ; il fut arrêté à Cherbourg et rendu aussitôt à son père.

Les véritables vocations sont irrésistibles. Après quelques jours de pénitence et de pain sec dans la maison paternelle, l' oiseau sauvage trouva moyen de s'envoler encore. Instruit par l'expérience, plus sûr de soi, et averti des avantages pratiques d'un grand nom, il se décerna résolument un double titre de noblesse : pour les uns, il était le fils du prince de Monaco, pour les autres le fils du duc d'Ursel. Cette dernière généalogie avait d'ailleurs ses préférences, et il en exposait volontiers tout le détail : le duc son père avait épousé en France la fille du roi de Portugal après un enlèvement ; né de cet amour, lui-même était parent de plusieurs souverains ; le comte d'Artois avait été son parrain et Marie-Antoinette sa marraine ; il revenait d'Angleterre, où il avait porté de l'argent à son père émigré. Il va sans dire que nul ne révoquait en doute l'exactitude de ce récit. Et comme, en temps de République, un pareil état civil pouvait avoir des désagréments, il se plaisait dès lors à revêtir des habits féminins. Sous ce costume équivoque il paraissait plus charmant, et sa grâce ambiguë ne trouva de cœur insensible que celui du juge de paix de Hottot : arrêté encore (26 ventôse an V), et conduit à la prison de Bayeux, il fut retenu quatre mois (jusqu'au 29 messidor), et finalement renvoyé à sa roturière famille.

Il paraît que le tailleur lui adressa cette fois une verte semonce ; c'était un bon patriote, muni des meilleurs certificats, nullement suspect d'aristocratie, et qui ne s'accommodait point du tout d'avoir un petit prince, vrai ou faux, au nombre de ses enfants. Il s'empressa de demander à Jean-Marie s'il n'avait pas joint l'incivisme au mensonge, et si, habitué à ces grandeurs factices, « il n'avait pas servi des hommes ennemis du gouvernement républicain ». Le bonhomme répondit, les larmes aux yeux, « qu'il n'avait jamais eu qu'un dessein, celui de se promener ;

qu'à la vérité les ci-devant nobles lui donnaient tout ce qu'il voulait ; mais qu'il se moquait d'eux, et ne servirait jamais leur parti ». Précieuse assurance, qui dût adoucir la colère et les chagrins paternels !

Un titre, pris à tort ou à droit, bien ou mal porté, exerce sur le caractère une irrésistible influence. Jean-Marie avait été pour plusieurs duc et prince ; en somme, toute la noblesse n'est-elle point affaire d'opinion ? Il lui déplut bientôt de passer ses journées au milieu de six ou sept petits frères barbouillés, et d'apprendre vulgairement à manier l'aiguille ; par intuition, il comprit que la fidèle Bretagne le recevrait à bras ouverts, et, le 26 germinal an VI, décampa pour la troisième fois. Lorsque la voiture de Laval l'amena dans Alençon, il était en fort médiocre équipage : petite veste de drap bleu râpée, pantalon à la hongroise, bonnet de police sur la tête. Et pourtant, le soir même, il trouvait dans un village voisin, aux Joncherets, bon souper, bon gîte et le reste. Mademoiselle Lacombe, âgée, pieuse, et riche, pouvait-elle faire moins pour le fils de la princesse de Matignon-Montmorency ? Trois jours après, le pauvre enfant lui avait raconté ses malheurs avec de si gentils sourires suppliants, qu'il était habillé à la dernière mode : souliers fins, bas de soie, carmagnole de nankin ; et l'argent sonnait dans ses poches, ce qui inspire toujours la confiance et le respect.

Une pareille métamorphose avait émerveillé les paysans d'alentour ; et, comme la grande jeunesse du héros inconnu, non moins que le caractère respectable de la demoiselle, excluait l'hypothèse d'une fantaisie suspecte, force fut d'imaginer toutes sortes de mystères. Avec un tact au-dessus de son âge, Jean-Marie sut se taire à propos, agir à propos ; au lieu d'étaler ses pré-

tentions, il ne dit rien à personne, et, en conséquence, fut cru de tout le monde ; son autorité s'établit très-solidement sur l'ignorance des autres ; et il eut l'adresse de la maintenir par des façons un peu fières et tout à fait appropriées à sa situation nouvelle. Une ou deux semaines lui suffirent pour disposer si bien les esprits que partout il put parler en maître et se faire obéir. Avait-il envie de faire une promenade à cheval ? Il entrait dans la première ferme venue, et donnait ordre qu'on lui sellât une monture ; la meilleure bête de l'écurie était pour lui, et, en gentilhomme, il jetait au domestique un louis de pourboire. « Cela donnait à penser qu'il était d'un rang élevé. »

Le jeune Montmorency avait décrit très-exactement à la demoiselle Lacombe l'étendue de ses terres et la magnificence de son château ; mais, au lieu de loger ce beau domaine par-delà les Pyrénées, où il eût été vraiment à sa place, il avait commis l'imprudence de le rapprocher des environ de Dreux. Après trois mois d'hospitalité très-généreuse, la demoiselle eut la malencontreuse idée de ramener son hôte à ses parents. À cette proposition, l'enfant prit sans sourciller son parti, et résolut de pousser l'aventure jusqu'au bout. On monta donc dans une bonne voiture capitonnée, et on courut la poste vers Dreux. Mais là, Jean-Marie eut le regret d'avouer qu'il ne retrouvait ni parents, ni terres, ni château. Moment pénible pour tous deux ! La demoiselle perdait d'un mot bien des illusions, et le prince bien des réalités. La bonne fille pensa d'ailleurs qu'il serait cruel et ridicule de se venger d'une charité maladroite ; et l'on se sépara à l'amiable, sans dénonciations, plaintes ni menaces : elle reprit tristement le chemin des Joncherets, il repartit gaiement pour de nouvelles aventures. C'est quelques jours après qu'il s'était fait prendre à Mairy-sur-Marne et incarcérer à Châlons.

La police est si essentiellement sceptique et douteuse, qu'elle se défie de ses propres découvertes. Aussitôt qu'il fut clair comme le jour que l'inconnu était fils d'un petit tailleur, le ministre s'empressa d'imaginer qu'il pouvait bien en effet être tout autre chose, et que cette tardive reconnaissance cachait un adroit subterfuge pour sauver une tête précieuse. Le tribunal reçut donc du gouvernement des instructions ainsi conçues :

« … Les réclamations d'Hervagault n'offrent point une garantie suffisante pour considérer le détenu comme fils de celui-ci. Avant de procéder ultérieurement contre ce jeune homme, il est nécessaire de l'obliger à prouver sa résidence constante sur le sol de la République, et que son père prétendu justifie dans la meilleure forme, tant par pièces que par témoins, que l'individu qu'il réclame est son fils… Vous ferez donc examiner avec une attention particulière la prévention d'émigration qui s'élève contre le jeune détenu.

« Vous voudrez bien, citoyen, me faire part du résultat de ces nouvelles mesures, et veiller à ce que le prisonnier soit sévèrement surveillé… »

Cet excès de prudence retarda le jugement de deux grands mois, et valut à Jean-Marie un long voyage aux frais de l'État. Il parut indispensable de renvoyer l'enfant jusqu'à Saint-Lô, de brigade en brigade, sous bonne escorte ; et lorsque l'Administration Centrale eut rendu sur le chef d'émigration un arrêt négatif, on le réintégra dans les prisons de Châlons avec les mêmes cérémonies. Enfin, sur l'ordonnance du directeur du jury, il comparut devant le Tribunal correctionnel à l'audience publique du 7 pluviôse.

Étrange obstination de la foi ! L'accusé était convaincu d'avoir abusé de faux noms pour faire des dupes ; et personne ne consentit à se reconnaître dupé. On eût juré que les témoins s'étaient donné le mot pour contrecarrer la justice ; tous déclarèrent sous serment qu'ils ne portaient aucune plainte, qu'ils étaient fort satisfaits et recommenceraient au besoin. « Il est vrai, disait la concierge d'une voix attendrie, que le mémoire de mes avances monte à 2,400 francs ; je l'ai nourri, je l'ai habillé, je lui ai donné du linge ; mais je ne réclame rien, il ne m'a jamais trompée ; il est Hervagault, soit ; mais je conserve pour lui la même amitié. » Les fournisseurs, pour la première et sans doute aussi pour la dernière fois, refusaient le paiement de leurs notes, et se contentaient du louable plaisir d'avoir été charitables. Melchior, l'apothicaire, renonçait à ses 200 francs, parce que « ce jeune homme avait un bon caractère ». Hyacinthe, le tailleur, qui avait fait plusieurs habillements d'hiver et d'été, déclarait ne pas connaître son client, mais abandonnait sa créance. La dame Saignes, qui avait donné des meubles et des étoffes, ignorait même ce qui lui était dû. Le défenseur tira parti d'une situation si rare, en apostrophant le commissaire du pouvoir exécutif : « C'est un escroc, dites-vous ? Montrez ses dupes ! Vous cherchez, et ne trouvez que des amis. Prétendra-t-on que les bienfaiteurs n'avaient point le droit de prendre en pitié sa jeunesse ? Lui fera-t-on un crime d'avoir rencontré des âmes compatissantes ? »

Bref, après délibéré, le Tribunal, usant d'indulgence, condamna l'accusé « en un mois d'emprisonnement dans la maison de répression, dite Ostende », lui fit défense de récidiver sous plus fortes peines, et mit les dépens à son compte. Ces dépens étaient liquidés à six francs. Mais l'instruction avait coûté « des sommes énormes » à l'État.

La prison préventive avait duré onze mois et sept jours.

L'administration centrale fut vertement tancée par le ministre pour avoir ignoré, ou toléré, la façon dont Hervagault avait été traité pendant ce temps-là ; elle prit sa revanche en destituant Vallet de ses fonctions de concierge.

5

Le tribunal, dans les considérants de son jugement, avait constaté « que les opinions conçues sur Hervagault n'étaient pas encore entièrement détruites ». On s'en aperçut bien deux ans plus tard.

Sur la fin de thermidor an IX, la dame Saignes, marchande, l'une des bienfaitrices de l'enfant, entrevue déjà au cours de ce récit, fit ses préparatifs de départ. Aux profanes elle annonçait qu'elle se rendait dans le nord pour des achats de marchandises ; aux initiés elle avouait très-confidentiellement que son magasin était pour l'heure le dernier de ses soucis, qu'elle avait en Normandie des affaires autrement importantes, que son voyage intéressait plus qu'elle-même, plus que la ville, plus que le département ; puis, baissant la voix, elle risquait enfin le grand mot : « Je vais à Vire chercher le DAUPHIN ! »

Par les soins prévoyants de la gendarmerie, nous possédons un exact portrait de la dame Saignes ; beaucoup d'hommes célèbres n'ont pas eu comme elle le privilège de laisser leur image aux siècles futurs. Certes, le modèle est peu flatté, et les tons de la peinture ne rappellent en rien la touche délicate de Boucher et de Watteau ; mais on songera qu'un maréchal des logis tenait la pa-

lette ; et d'ailleurs, en cette circonstance, l'artiste convenait assez bien au sujet.

Pierrette Julien, femme Saignes.
Âgée de 48 ans.
Taille : 1 mètre 636 millimètres.
Cheveux roux.
Visage rond et plein.
Yeux gris et petits.
Nez large.
Légèrement tachée de petite vérole.
Très-forte corpulée.

Ainsi bâtie, cette grosse personne avait profité de la loi sur le divorce pour se séparer de son époux, qui vraisemblablement s'était résigné sans trop de peine à ce malheur. Pas n'est besoin d'être grand physionomiste pour discerner sous cette figure quasi-virile un caractère obstiné, acariâtre et difficile au montoir. Telle de ces viragos à la rouge chevelure, par une passion entêtée et chicanière, peut accrocher et retenir un amant ; mais un mari, c'est autre chose, et la tranquillité du foyer conjugal ne s'accommode point de ces mégères domestiques. Quand les femmes de cette espèce arrivent à l'âge du retour, quelques-unes se font dévotes, et c'est tant pis pour le curé de leur paroisse ; le plus grand nombre se lance à corps perdu dans le commérage, la coterie et l'intrigue, et c'est tant pis pour les voisins.

La dame Saignes, dont le tempérament n'était rien moins qu'élégiaque et mystique, avait adopté le second parti : pour user cette vie surabondante, pour jeter au-dehors cette exubérance de sève, il lui fallait sans cesse parler, remuer, agir. L'arrivée d'Hervagault dans la prison de Châlons fut pour elle une bénédiction :

que de cancans, que de secrètes démarches, quelles journées affairées ! Connaître, fréquenter, protéger l'héritier présomptif de la couronne de France ! Elle s'était éprise de cet enfant ; lorsqu'il fut condamné, elle ne crut point les juges ; lorsqu'il fut emprisonné, elle fit pour lui de la propagande ; lorsqu'il fut éloigné, elle lui écrivit et lui envoya de l'argent.

Jean-Marie dut apprécier d'autant mieux ces consolations littéraires et monnayées, que, depuis sa sortie de la maison d'Ostende, il avait eu de nouveaux malheurs. En lui rendant la liberté, la police l'avait muni d'un bon passeport pour Saint-Lô. Mais, avec cette pièce dûment signée et timbrée, il s'était empressé de suivre un autre chemin, et on l'avait repris à Vire. Fatigué cette fois d'un vagabondage si incorrigible, le tribunal du lieu lui avait infligé deux années d'emprisonnement. Ces deux années prenaient fin le 23 thermidor an IX, et la dame Saignes se proposait de le recevoir pieusement des mains du guichetier, le jour de son élargissement.

Les Champenois avaient trop bien justifié leur antique réputation pendant le premier séjour du Dauphin, pour qu'on leur refusât l'honneur de l'héberger encore une fois. Après une semaine d'absence, la marchande écrivit de Paris à sa fille de boutique qu'elle arriverait le surlendemain « avec ce qu'elle désirait », qu'il fallait prendre le plus grand soin pour écarter en ce moment tous les étrangers, et qu'on eût à préparer un bon souper. Au jour dit, vers neuf heures du soir, une voiture bien close déposa devant la porte deux voyageurs. Le citoyen F., un des fidèles, s'avança avec empressement pour les aider à descendre. « Eh bien, chuchota la dame Saignes, je vous l'avais bien dit, que c'était… ! Le voilà ! » Tous entrèrent, et la porte se referma à double tour.

Hervagault s'installa dans une chambre reculée, dont l'accès fut rigoureusement interdit au commun des visiteurs. Quant aux affidés, on ne les introduisait qu'avec mille précautions, comme dans un sanctuaire ; pour le voir, il fallait d'abord parler à la maîtresse de la maison, qui, d'ailleurs, ne le quittait presque pas ; une dame E., vieille amie, fut impitoyablement évincée : sans doute elle avait montré peu de dispositions à l'enthousiasme. Les domestiques, qui n'étaient pas au courant et n'y comprenaient rien, avaient ordre de le traiter avec les plus humbles égards. Un ignorant, qui eût observé les allures étranges de tous ces gens-là, n'aurait pu s'empêcher de croire à quelque sombre conspiration.

Et pourtant, en dépit d'une hospitalité si respectueuse, cette vie n'était pour le Dauphin retrouvé qu'une détention d'un autre genre, plus ennuyeuse peut-être que celle dont l'avait naguère gratifié le gouvernement. Il ne pouvait sans danger se risquer hors de l'appartement : tant de personnes l'avaient vu jadis, qu'on le reconnaîtrait à coup sûr. Or, il y avait des raisons de soupçonner que la police, ayant eu vent de son retour, ne manquerait pas de lui mettre la main au collet. Il fut donc décidé que Jean-Marie transporterait sa royauté compromise en lieu plus sain ; et Vitry, où il n'avait jamais paru, sembla très-convenable pour une Restauration au petit pied : la bonne volonté, la confiance naïve, le royalisme crédule ne faisaient point défaut dans la bonne ville de François Ier.

6

Dans le bailliage de Vitry, la révolution avait commencé par des signes insolites d'union, de concorde, d'apaisement : la vieille et incorrigible turbulence de cette population inquiète s'était tout à coup calmée ; ni les assemblées primaires, ni les assemblées générales n'avaient donné lieu à d'âpres disputes, moins encore à des troubles dans la rue ; il semblait qu'à l'approche d'une grande tempête chacun voulût se donner la rare jouissance de quelques mois de repos. Néanmoins les cahiers des communes exprimaient en termes assez vifs les besoins de la société et l'urgence des grands remèdes : presque tous réclamaient la suppression des privilèges et la vente des biens ecclésiastiques au profit de l'État ; mais la noblesse reconnaissait de fort bonne grâce que ses privilèges étaient devenus abusifs ; et, si le clergé tenait à ses biens, au moins avouait-il franchement que tout n'était pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, et que de bonnes réformes auraient sa pleine approbation. L'abondance relative des grains à Vitry, en un temps de disette générale, entretenait peut-être et favorisait ces sentiments pacifiques : on n'était point trop disposé à crier misère, lorsqu'on voyait autour de soi des villes à demi-mourantes de faim. Troyes, Saint-Dizier, Châlons, Épernay, réduites à la dernière extrémité, imploraient chaque jour, par l'intermédiaire des intendants et des ministres, un secours de subsistances qu'on leur vendait assez chèrement.

Cet esprit de conciliation fut fortifié tout d'abord par quelques actes que l'opinion publique accueillit avec un réel enthousiasme. L'évêque de Châlons écrivit pour déclarer qu'au nom de son diocèse il renonçait aux privilèges temporels. La noblesse révoqua le mandat impératif qu'elle avait donné à ses représentants. Ce fut

alors un échange de félicitations, dont les termes courtois paraissaient annoncer l'avènement prochain de la réconciliation universelle et de la paix indéfinie. On se remerciait de part et d'autre « d'avoir donné au Roi une preuve d'amour, à la nation un témoignage de patriotisme, aux députés une marque distinguée de confiance ». Lorsqu'éclatèrent les troubles du 14 juillet, le rétablissement de l'ordre fut annoncé en même temps que l'émeute : on sut que, dès le 17, le roi avait pu rentrer à Paris, et que partout il avait été reçu avec des cris de joie. Le maire, « pour rendre publique une nouvelle qui comblait le vœu des Français », fit tirer sur la place les douze boîtes de la ville, et le soir (20 juillet) le conseil, précédé de ses valets et de ses sergents, escorté par les compagnies de l'Arquebuse et de la Milice bourgeoise, se rendit solennellement à Notre-Dame pour y entendre un Te Deum que chanta le Chapitre.

Un peu plus tard, la passion patriotique avait gagné jusqu'aux adolescents, jusqu'aux enfants. En mai 1790, ces jeunes échappés de l'atelier, du collège ou de l'école se rassemblaient en pelotons dans les rues, et paradaient le fusil au bras. La municipalité loua une vocation militaire aussi précoce ; mais elle ne put s'empêcher d'observer qu'en ces mains inexpérimentées les armes de guerre étaient dangereuses. Les exercices ne furent donc plus permis que sous la surveillance d'un chef, et, dans l'intérêt des études, on restreignit les promenades militaires aux après-midi des jours de congé.

Il faut ajouter que les hommes faits avaient une bonne volonté plus rassise et moins prodigue : le registre ouvert pour la contribution volontaire ne se couvrait pas très-vite d'inscriptions. On essaya de stimuler ce dévouement un peu paresseux en envoyant

à domicile un sergent de ville revêtu de ses insignes, qui distribuait de maison en maison un avis mémoratif des besoins de la patrie.

Au mois de mars 1792, quelques nuages parurent dans ce ciel bleu. Cent cinquante citoyens, au nombre desquels on remarque Battellier, demandèrent et obtinrent l'autorisation de former un club, sous le nom de Société des Amis de la Constitution. Ce club ne parut pas d'ailleurs bien inquiétant : son premier acte fut de faire célébrer un service religieux « pour le repos de l'âme de Mirabeau » ; toute la municipalité assistait à la cérémonie, qui sans doute ne manqua pas de splendeur ; car, depuis peu, l'on avait obtenu de l'administration départementale que Vitry fût desservi par huit vicaires, au lieu de quatre qu'il comptait auparavant. – Il est vrai qu'on planta bientôt sur la place deux arbres de la liberté « en forme de pyramide », et que cette verdure inoffensive fut couronnée du symbolique bonnet rouge ; mais ni ce bonnet, ni sa couleur n'éveillaient de tragiques souvenirs. La redoutable date de 1793 s'était présentée ici avec des sourires et de douces paroles : au mois de janvier, lorsque, pour obéir à la loi, on avait fermé la maison des sœurs grises de Saint-Lazare, le maire avait été expressément chargé par son conseil « de leur témoigner toute sa satisfaction pour les bons services qu'elles avaient rendus aux pauvres, et de les assurer qu'elles trouveraient toujours l'affection et la confiance que l'on doit à leurs vertus ». Bien plus, la Société fraternelle des Amis de la Liberté et de l'Égalité avait pris l'initiative d'une œuvre pieuse ; elle demandait la construction d'une tribune dans laquelle on placerait l'orgue de Trois-Fontaines, et voulait qu'on employât à cet usage bénin les collectes destinées d'abord à des achats de canons.

Enfin la Terreur arriva, mais non pas très-terrible à Vitry. Malgré les destitutions provoquées par Battellier, qui depuis le mois de septembre 1792 siégeait à la Convention, les royalistes eurent plus de peur que de mal. Il n'est point invraisemblable que la plupart d'entre eux avaient conservé des relations avec le camp ennemi ; dans tous les cas, on en pourrait citer plusieurs qui surent assez bien manœuvrer au milieu des difficultés du moment pour mériter les chaudes recommandations du député de la Montagne, sans compromettre toutefois l'avenir ; tel fut alors patriote distingué, qui se trouva plus tard impérialiste fervent, et plus tard encore légitimiste convaincu ; il eût même, pendant les jours douloureux de l'invasion, le talent de se rendre l'étranger fort sympathique, et, en demandant la croix à Louis XVIII, put prouver, par des témoignages officiels, que le général russe avait été très-content de lui. On voit que les révolutionnaires de Vitry étaient volontiers amis de tout le monde.

Pourtant il s'était formé dans la ville beaucoup de comités, où l'on usait et abusait des grands mots autant qu'en aucun lieu de France. La Société Populaire répandait des proclamations aux titres épouvantables : « Haine aux Tyrans ! La République ou la Mort ! » se détachaient en grosses lettres noires à la partie supérieure du papier. Mais, en fait, on ne mourait guère, et l'on n'exécutait que des insignes et des noms de rues. Par exemple, la petite rue de Vaux, jadis rue Saint-Louis, avait changé cette appellation mal sonnante pour une autre beaucoup plus gracieuse : elle s'était métamorphosée en rue des Sans-Culottes. En brumaire 1793, la commune donna ordre d'enlever les fleurs de lys qui déparaient Notre-Dame, et nomma une commission pour faire disparaître « quelques signes de féodalité au haut du clocher ». Le Conseil général permanent, à l'imitation des anciens Romains,

édictait des lois politico-somptuaires contre les insolents qui osaient revêtir chemise blanche et habit noir le jour des anciens dimanches ; on ne lira pas sans intérêt un acte aussi important.

« Le conseil général permanent de la commune de Vitry-sur-Marne a vu avec indignation que le jour de la cy-devant Fête-Dieu plusieurs de ses concitoyens ont affecté de se promener dans les rues sous des habits distingués, et que ceux-là mêmes qui affectoient le plus des signes extérieurs n'avoient point la veille célébré la décade… Il est temps que les préjugés religieux s'anéantissent comme tous les autres ; il est temps que ces bigarrures que l'on apercevoit les cy-devant fêtes et dimanches et les jours de décade dans la commune de Vitry disparoissent enfin. Il est trop affligeant pour des républicains de voir que des Français refusent de marcher du même pas et veulent, pour des minuties et par entêtement, entretenir des divisions continuelles, dont le résultat nous éloigne toujours du but vers lequel tend le gouvernement révolutionnaire.

« S'il existe encore dans Vitry un être assez stupide pour croire que la religion consiste dans des habits, pour croire que c'est honorer la divinité que de paraître sous des habits distingués tel jour plutôt que tel autre, qu'il cache sa turpitude et sa honte dans l'intérieur de sa maison ; mais qu'il ne paraisse pas dans les lieux publics ; qu'il n'insulte pas aux républicains… »

Le conseil considérant…, etc.

Art. Ier. – Les citoyens et citoyennes qui travailleront extérieurement les jours de décades et de fêtes républicaines, seront condamnés pour la première fois en une amende et en trois jours de détention.

Art. II. – La détention sera d'un mois en cas de récidive.

Art. III. – Ceux qui affecteront de se promener en habits distingués les jours des cy-devant fêtes et dimanches et de ne pas s'habiller les jours de décade seront condamnés en une amende et en trois jours de détention.

Art. IV. – La détention sera également d'un mois en cas de récidive.

Art. V. – Tous ouvriers mis en réquisition, et qui refuseront de travailler les cy-devant fêtes et dimanches, seront sur-le-champ conduits à la maison d'arrêt et poursuivis comme réfractaires à la loi sur les réquisitions.

Art. VI. – Les boulangers qui cuiront les jours de décade et les citoyens qui auront porté ce jour-là du pain chez eux pour le cuire sans permission de la municipalité seront condamnés en une amende et en trois jours de détention, sauf plus grande peine en cas de récidive.

Art. VII. – Les commissaires nommés par la municipalité et par les comités de la Montagne et des Sans-Culottes sont chargés de surveiller l'exécution du présent règlement et de dénoncer les contraventions.

Il est d'ailleurs nécessaire d'ajouter que les archives correctionnelles et criminelles ne contiennent pas de dossiers de procès pour infraction à ces mesures terroristes. Cela n'empêchait pas les aristocrates d'avoir grand émoi, et de trembler bien fort à toute occasion. Quel sujet d'angoisse, que cet énorme drapeau avec lequel les Sans-Culottes se promenaient dans les rues, et qui était trop grand pour passer sous le cintre de la porte du Pont !

Pour comble de malheur, un homme zélé avait demandé au conseil la démolition de ce monument, dont les proportions trop exiguës forçaient l'insigne de la République à s'incliner au passage. Aussi les réactionnaires se tenaient-ils bien cois, et, au besoin, ils prenaient leur part de ces réjouissances lamentables. J'ai même lu, – le papier a de ces fâcheuses indiscrétions, – que le jour où l'on brûla sur la place quelques ornements d'église, plusieurs d'entre eux, et non des moindres, assistaient à la fête le bonnet rouge en tête, et dansaient la carmagnole autour du bûcher sacrilège. Par compensation, trois mois plus tard, lorsque Robespierre fut tombé, ils condamnèrent aux galères un pauvre diable qui avait fait son feu avec les débris d'un vieux Christ de bois jeté aux rebus.

On sent de reste que tout cela tenait plus de la parade que du drame, du mardi-gras que de la Saint-Barthélemy. Après le 9 thermidor, l'ancienne municipalité, un moment écartée, revint au pouvoir ; le tribunal, où des hommes d'ordre, attachés de cœur au régime déchu, n'avaient point cessé de siéger, reprit son indépendance indulgente, et, le 12 prairial an III, il eut le plaisir d'entendre, dans un réquisitoire violent contre les maîtres de la veille, ces paroles amères et menaçantes :

« Une grande et salutaire révolution, s'écriait l'accusateur public, vient de s'opérer dans la commune de Vitry ! Mais, citoyens, pouvez-vous vous flatter de jouir longtemps de ces bienfaits, tant que les agents de l'infâme Robespierre s'agiteront autour de vous ?... Ignorez-vous qu'ils se rassemblent fréquemment, qu'ils entretiennent une correspondance criminelle avec cette faction conspiratrice qui vouloit perdre la France et la Convention nationale ?... qu'ils forment de nouvelles listes de proscriptions, et

qu'ils aiguisent déjà leurs poignards ? Pour prévenir ce malheur, il faut donc avoir le courage de les dénoncer à la justice, de dévoiler les horreurs auxquelles ils se sont livrés pendant quinze mois. Puisse cette dénonciation civique, en attirant sur leurs têtes la sévérité des lois, épouvanter à jamais ceux qui comme eux formeroient encore l'exécrable projet de tyranniser leurs concitoyens ! »

Dès lors l'esprit public, changeant de direction, s'emporta rapidement dans le sens contre-révolutionnaire. Battellier, le conventionnel, le régicide, au demeurant fort brave homme, un peu exalté, un peu épris des phrases sonores, mais point trop sanguinaire, et fort disposé aux accommodements, comme la suite le montra bien, n'y pouvait plus rien comprendre. Cette subite conversion des sentiments populaires l'étonnait et l'inquiétait ; déjà il avait perdu sa place de député, et il craignait de perdre encore celle de commissaire du directoire exécutif du canton de Vitry-sur-Marne, que lui avait procurée le bon souvenir d'anciens collègues plus heureux.

Dans une lettre du 28 pluviôse an V, il nous retrace les progrès de la réaction et sa propre perplexité.

« Les plus scrupuleuses observations, dit-il, m'autorisent à penser que la conjuration déjouée par le zèle infatigable de la police n'était pas étrangère à ce pays. – La statue de la liberté a été profanée, mutilée à trois ou à quatre reprises ; l'arbre de la liberté a été coupé dans plusieurs communes ; la cocarde nationale n'est plus portée ; les constituants républicains sont oubliés, dénigrés. Les bals se multiplient… ; il y a un an, on y distribuait des chansons royales ; il y a quelques jours on les faisait circuler par la poste dans le département. On écrivait : Vive le Roi ! sur les mu-

railles ; on le crie dans l'intérieur des maisons. On disait naguère : prenez patience, dans peu il y aura du changement ; hier un administrateur municipal fulminait en plein conseil contre le directoire exécutif… et il était approuvé. La voix publique louange les prêtres d'avoir rétracté leur serment entre les mains d'un M. de Crancé, qui les a absous au nom de M. de Clermont-Tonnerre, évêque émigré, dont il se dit le fondé de pouvoir… Des prêtres furieusement fanatiques parcourent quelques cantons, en tourmentent les habitants, les irritent les uns contre les autres ; et on ne les réprime pas. Ils soulèvent le peuple contre les acquéreurs des presbytères ; on quête publiquement pour l'entretien du culte catholique ; celui qui ne donne rien est remarqué, on le signale comme un brigand, on en parle presque partout. Les cérémonies religieuses s'annoncent au son des cloches ; on charbonne les signes du culte jusque sur les enseignes des cabarets ; la croix rouge remplace le bonnet de la liberté… Enfin, mon ami, je te le répète, la royauté dort ici sur un lit de roses. »

Après un si prompt revirement, on imagine sans peine ce que devait être l'état des esprits quatre années plus tard, en l'an IX, lorsqu'Hervagault parut à Vitry. Tout ce qui se piquait d'être honnête homme et de bonne compagnie faisait profession de principes monarchistes, non pas encore publiquement, puisque la Constitution s'y opposait, mais dans les conversations particulières, dans les salons, dans les comités de gens bien-pensants ; et c'était un attrait nouveau que l'obligation de se cacher, ou de faire semblant, pour causer entre soi du Roi et de son prochain retour : l'orgueil de la persécution survivait au danger, et l'on se savait bon gré à soi-même d'organiser en paroles de petits complots, dont on ne redoutait aucune conséquence fâcheuse ; il y

avait plaisir à se sentir en fraude et à s'entourer d'un inutile mystère. Il est probable même que quelques-uns prévoyaient un profit à retirer de ces intrigues de la veille : le souverain futur serait bienveillant pour ceux qui auraient osé souhaiter et préparer le rétablissement du trône ; il est toujours facile d'exagérer les dévouements latents, et de se faire un mérite d'une fidélité de coterie.

Ainsi, la mode, la vanité, l'intérêt s'en mêlant, beaucoup d'esprits étaient très-bien disposés pour accueillir les bruits discrètement répandus, les espérances mystérieuses. Le désir est un habile enjôleur, qui donne à l'impossible les apparences de la réalité. Dans cette société passionnément royaliste, tout Sosie pouvait sans trop de peine jouer le personnage du Roi.

7

Jean-Marie atteignait alors sa vingtième année et pouvait faire un prétendant très-convenable. Comme chacun sait, le corps, lui aussi, a son langage propre, sa rhétorique persuasive, ses arguments insinuants : autrement on ne prendrait point tant de peine pour embellir les portraits des souverains régnants ou déchus. Hervagault n'avait nul besoin des mensonges de la peinture pour plaire à ses partisans et pour décider les incertains en sa faveur. Il avait maintenant cette beauté caractéristique, qui n'est plus celle de l'enfance, sans être encore celle de l'homme ; la grâce n'a pas disparu, et la force commence à paraître ; la physionomie porte déjà l'empreinte d'une volonté plus ferme ; mais il reste dans les yeux, sur les lèvres, un reflet de candeur naïve. Cet âge

réunit le charme des choses qu'on regrette et le charme de celles qu'on espère ; l'innocence s'en va, la passion vient : double raison de sympathie. De son long séjour dans les prisons, le jeune homme avait conservé un air de fatigue et de langueur ; une maladie récente avait encore pâli son teint. Nous supposons volontiers que les seules causes qui émoussent ou aiguisent le regard, qui rougissent ou décolorent les joues, sont de nobles sentiments et de grandes pensées : il y a bien des fripons et des cuistres qui profitent de ces jugements portés sur l'apparence.

Hervagault, en grandissant, avait pris de lui-même et des autres une opinion plus arrêtée ; comme un acteur qui a déjà fait connaissance avec la scène, il se sentait enfin sûr de lui-même, et capable de jouer son rôle sans hésitation ; il était en possession de tous ses moyens, et prenait un plaisir manifeste à la situation complexe, difficile et dangereuse que lui créait la foi entêtée de ses partisans. Il n'y avait rien en lui du vulgaire escroc ; et on ne ferait pas preuve de subtilité psychologique, si on le confondait avec un Persat, un Fontolive, un Mathurin Brunaut, ses successeurs au titre usurpé de Dauphin de France. Notre héros était un artiste, qui préférait l'honneur à l'argent ; ou mieux encore, c'était une espèce de politique, qui, s'il eût été réellement pourvu de la haute naissance qu'il s'attribuait, aurait bien porté ses destinées royales. Point de sotte fatuité, ni de basses convoitises ; point de défaillances, ni d'erreurs de conduite. Il était maître de lui-même, et par conséquent des autres, en vertu de la supériorité que donne sur les esprits mesquins une notion claire de leurs désirs puérils ou de leurs aveugles rancunes.

S'il faut déjà du talent pour bien user du succès, le génie est nécessaire pour mettre à profit l'adversité même. Hervagault ne

se trouva point au-dessous des circonstances, et, en bon tacticien, tourna tout le passé à son avantage. Les tribunaux de Châlons et de Vire avaient démontré par mille preuves irrécusables qu'il était fils d'un petit tailleur ; il sut s'armer contre la justice des condamnations dont elle l'avait frappé, adopta avec empressement l'état civil qu'on lui imposait, et se rétablit dans son vrai nom comme dans un refuge assuré contre toute tracasserie nouvelle. Lorsqu'il vint à Vitry, il se garda bien de se donner pour un illustre personnage : ses partisans eurent au contraire le mot d'ordre pour redire au-dehors qu'il était d'une famille ouvrière, que les mauvais traitements de son père l'avaient un moment poussé hors du droit chemin, mais qu'on était assuré de l'honnêteté de ses mœurs, et, qu'on le recueillait par commisération, en attendant qu'il pût trouver dans le commerce un moyen de gagner sa vie.

Devant les étrangers, on devait affecter de l'appeler « Monsieur Hervagault » ; au besoin, il montrerait son passeport, et, par ce papier authentique, ferait taire les méchants soupçons et les propos malins ; que si jamais les juges prétendaient encore s'occuper de lui, il les confondrait par leur propre ouvrage : de quel droit lui reprocheraient-ils d'être un pauvre garçon sans ressources, après avoir pris tant de peines pour lui prouver l'humilité de son état ?

On comprend que, par un effet prévu, ce retour à la vérité favorisait admirablement le mensonge. Les fidèles trouvèrent le subterfuge très-adroit, et, en feignant de croire qu'il n'était en effet qu'Hervagault, ils s'imaginèrent être complices d'une ruse ingénieuse ; aussi, d'un commun accord, proscrivirent-ils toute allusion à sa dignité sous-entendue ; mais leur empressement, leur

obéissance étaient bien plus expressifs que des mots respectueux. Son entourage agit avec lui comme on fait avec ces princes qui voyagent incognito : les démonstrations officielles furent supprimées, mais la déférence subsista, plus zélée, parce qu'elle était plus spontanée et plus secrète. Après l'avoir appelé « Hervagault », ne fallait-il pas lui faire entendre, à force d'égards et de soumission, que c'était une plaisanterie, et qu'on savait à quoi s'en tenir sur son compte ?

Deux personnes honorables de Vitry, dont l'une se piquait même de noblesse, M. Paraclet J. de R., et Mme M., sous prétexte d'affaires d'intérêt ou de conscience, le premier pour faire des achats de marchandises, la seconde pour se confesser au curé de Saint-Alpin, s'étaient rendus à Châlons et avaient ramené Jean-Marie. Un riche propriétaire, Claude J., offrit au nouveau venu, dans sa maison de la rue Pavée, une hospitalité luxueuse. Le plus bel appartement fut pour lui ; comme il aimait la musique, on installa un piano dans son salon ; il eut ses heures de réception, son petit lever, son petit coucher ; l'abbé Joseph B., un homme qui avait passé la quarantaine, faisait auprès de sa personne les fonctions d'aumônier et de valet de chambre ; le jeune Gaspard A., enfant de treize ans, fut son favori et « son petit page d'amitié ». Le Dauphin recevait ces hommages avec une aisance affable, pourtant un peu hautaine, qui semble chez les grands une qualité héréditaire, et que les petites gens ignoreront toujours.

Il se forma bien vite une cour autour de Jean-Marie, et les courtisans les plus assidus furent des hommes graves : Jérôme B., maître Claude A., notaire, maître H., avoué, Alexandre D. des L., Jean-Baptiste D., curé de Pringy, Antoine P., curé de Som-

puis, Louis J. de S., vieillard septuagénaire, Athanase B., négociant notable, Théodore J. de V., la dame J. de P., avaient l'honneur d'être admis à ses soirées, ou de recevoir ses visites dans les châteaux qu'ils habitaient aux environs.

Certes c'était un spectacle singulier, que ces soirées d'Hervagault, où l'on pénétrait aussi difficilement que jadis à celles du Roi dans le palais de Versailles. Le jeune homme, assis dans un fauteuil, parlait peu, répondait par phrases courtes, et tenait les gens à distance. Il aimait la musique, et les plus habiles s'empressaient de lui donner ce plaisir ; le vieux Jérôme B. chantait des ariettes de sa composition, ou jouait un air de clavecin ; et son cœur se gonflait d'orgueil, lorsque le Dauphin l'avait remercié par un compliment. Parfois Jean-Marie prenait lui-même sa harpe, et se faisait accompagner au piano par son petit ami Gaspard A. ; un si précieux privilège était réservé à cet enfant. Il n'y avait non plus aucune autre personne qui eût l'avantage de jouer aux cartes avec lui. Ordinairement il quittait le salon de bonne heure, après que les invités lui avaient rendu leurs devoirs. Lorsque les réunions étaient très-intimes, on se permettait quelques licences : alors Claude J. osait l'appeler « mon prince », et protestait qu'il pouvait demander « tout ce qui lui plairait, qu'il serait servi à la parole ». Ces soirs-là, en se retirant, il donnait sa main à baiser, mais non pas à tout le monde, et Gaspard A. était encore le seul qui ne fût jamais privé de cette faveur. La veille de la Saint-Louis (6 fructidor an IX), on alla plus loin ; à la fin d'un grand dîner offert par madame J. de P., la maîtresse de la maison lui présenta un gros bouquet, et lui dit « que c'était le bouquet de sa fête ».

Le clergé, la noblesse se disputaient l'insigne bonheur de le posséder quelques instants. Avec J. de R. et l'abbé B., il alla voir quelques prêtres des environs, il soupa chez les châtelains de Pringy, de Soulanges. Ces repas étaient magnifiquement servis ; et, quand les bons vins avaient rendu l'enthousiasme éloquent et le dévouement expansif, il se produisait des incidents curieux à noter. Un jour, on s'oublia jusqu'à pleurer les malheurs de la famille royale ; Jean-Marie d'abord ne dit rien ; mais, un peu plus tard, il fit entendre qu'un certain cordonnier nommé Simon avait été son « précepteur ». Pourtant il ne prenait pas toujours du bon côté ces libertés respectueuses ; en une autre circonstance, le vieux curé de Sompuis s'émancipa jusqu'à lui dire en souriant : « Monseigneur, vous ne mangez pas ; j'ai pourtant ouï dire que les Bourbons avaient bon appétit. » L'« illustre convive » fut choqué de l'observation, et remit l'indiscret à sa place, en le priant de ne s'occuper désormais que de ses affaires personnelles.

8

Il n'était pas possible, en dépit des précautions prises pour écarter les profanes, que ces choses extraordinaires fussent longtemps ignorées du public. Bien qu'Hervagault sortît peu, et toujours le soir, quelques personnes l'avaient aperçu, et ces rencontres provoquèrent au plus haut point la curiosité de ceux qui les firent.

Voici comment A. G. racontait par la suite ce qu'un jour il avait vu : « J'étais, dit-il, sur le pas de ma porte, lorsque je vis sortir de la maison du citoyen J. de R. un jeune homme qu'ac-

compagnait ledit citoyen ; ils passèrent tous deux devant moi, et la beauté de la figure de ce jeune homme, la recherche de son ajustement, la singularité et l'affectation de sa démarche, et plus encore les déférences et les attentions que semblait avoir pour lui ce citoyen, me firent croire que cet étranger était une fille déguisée. » Naturellement il fit part de cette découverte romanesque à sa voisine la demoiselle R., qui ne voulut point être en reste avec lui, et déclara qu'elle avait aussi conçu de pareils soupçons.

Or, Vitry est une petite ville de province ; que dis-je ? c'est le modèle de la petite ville de province, parfait dans ses qualités et dans ses défauts, abrégé de tout le bien et de tout le mal de la création. Ses habitants sont paisibles, un peu casaniers ; ils enferment volontiers leur bonheur dans l'étroit horizon d'une boutique proprette et d'une rue bien balayée ; tous rentiers plus ou moins, facilement satisfaits de plaisirs modestes, par exemple de la pêche à la ligne : ce goût est le symptôme certain d'une conscience apaisée. On répéterait volontiers de cette vie patriarcale le vers de Corneille

Souffrez que je l'admire, et ne l'imite point !

Mais toute médaille a son revers. L'aisance, l'oisiveté ont terriblement délié les langues de ces bourgeois, qui, n'ayant pas chez eux beaucoup à penser, tâchent de se distraire avec les affaires du voisin. Croyez bien qu'ils ne sont ni curieux ni méchants ; mais enfin la journée a vingt-quatre heures, et l'on ne peut pas avoir toujours les yeux et les oreilles fermés. D'ailleurs, Vitry possède le plus admirable outillage pour l'observation d'autrui : rues droites, tirées au cordeau ; place centrale, d'où le regard scrute en même temps tous les quartiers ; persiennes mobiles, qui s'ouvrent sur le passant comme des meurtrières et lui décochent

à l'improviste le trait empoisonné. Quand on a de si bons instruments, on s'en sert. En quelques jours, le secret des royalistes vitriats fut le secret de Polichinelle.

Il se forma dès lors un parti de l'opposition, qui espionna les menées du soi-disant Dauphin et de son entourage. Tous les faits et gestes de la droite monarchiste étaient épiés, rapportés, commentés par la gauche républicaine, qui se gaudissait de la sottise de ses adversaires. N'était-il pas bien ridicule pour un homme comme J. de loger et de régaler un petit vagabond, déjà condamné comme escroc ? On faisait des gorges chaudes de ces prétendus nobles, de leur aveuglement, de leurs préjugés ; on affirmait même qu'Hervagault avait octroyé à quelques-uns des parchemins et des titres, et on ajoutait fort malicieusement que cette distinction était bien méritée et tout-à-fait digne d'un dévouement si généreux et d'une noblesse si antique.

Les rumeurs arrivèrent bientôt jusqu'à la justice, qui ne trouva point que tout cela fût si plaisant. Battellier était alors commissaire du gouvernement près le tribunal correctionnel de Vitry : il avait joué en 1793 un rôle trop caractérisé pour que sa conversion fût admissible : après avoir voté la mort de Louis XVI, le royalisme lui était nécessairement fermé. L'aristocratie le voyait d'un mauvais œil ; déjà on avait essayé de le perdre par des dénonciations et par des pamphlets. Ces circonstances firent de lui le chef des républicains mécontents ; il prit l'initiative des hostilités contre la royauté clandestine de la rue Pavée, et, de concert avec le tribunal, décida que des poursuites seraient exercées contre Hervagault.

Ce fut le 29 fructidor an IX, que la catastrophe arriva. Sur un mandat d'arrêt délivré par le substitut, le commissaire de police

Drouard, escorté du brigadier Bonjour, se rendit chez J. vers six heures du soir. Cette mission ne lui plaisait qu'à moitié : il n'était pas bien sûr qu'au cas où J. lui refusât la porte, il eût le droit de pénétrer dans la maison. Des gens le virent se promener aux alentours pendant une demi-heure au moins, sans entrer. Lorsqu'enfin il se présenta, ce fut J. lui-même qui le reçut. Il y eut des pourparlers : J. chercha d'abord à reculer le moment fatal ; puis il comprit qu'un refus obstiné gâterait encore une situation très-compromise. Drouard fut donc introduit.

Le commissaire monta dans une chambre haute ; il y aperçut le jeune homme dans son fauteuil, et, à une distance respectueuse, plusieurs personnes, assises sur des chaises. Il se fit un silence solennel ; à la vue de l'intrus, tous sentirent que le dénouement approchait. Drouard lui-même était ému. Au lieu de produire sur-le-champ son mandat, il chercha quelques paroles polies. Bonjour gardait la porte. « Le séjour de Vitry ne doit pas vous être bien agréable, dit Drouard à Jean-Marie. Je ne vous ai jamais rencontré dans les rues. – Vous savez fort bien pourquoi je ne sors guère », répliqua le Dauphin ; puis, s'adressant à ses courtisans, et désignant le commissaire par un petit geste de la main : « Si ce monsieur m'avait vu dehors, il m'aurait arrêté depuis longtemps. » Piqué au vif par le ton dédaigneux de cette réponse, le commissaire exhiba son mandat, et somma Jean-Marie de le suivre chez le substitut. « Attendez, dit-il ; pour cette visite, il faut que je me mette décemment. » Il donna ordre à J. de lui apporter un vêtement. « L'abbé, dit-il encore à Joseph B., allez dans ma chambre et rapportez mes conserves. » B. s'en alla d'un air fort soumis et revint présenter les conserves avec une inclination de tête. Le jeune homme tendit la main négligemment, sans regarder son humble serviteur, et l'abbé, après une révérence

profonde, se retira sur sa chaise à l'autre extrémité de la chambre.

Après ces lents préparatifs que Drouard n'osa pas interrompre, Jean-Marie, toujours impassible, dit : « Eh bien, partons maintenant. » Alors le petit Gaspard s'approcha de lui tout en larmes, et demanda la grâce de lui baiser la main. On sortit. Toutes les personnes présentes, navrées jusqu'au fond de l'âme, lui faisaient escorte. Dans la rue, les femmes se mettaient aux fenêtres pour voir cet étrange cortège ; une troupe d'enfants suivait d'un peu loin, et dans leur curiosité ignorante, ils se disaient entre eux à voix basse : « C'est le Dauphin ! »

9

Après un premier interrogatoire, Hervagault fut conduit en prison. J., Joseph B., Ad., avaient inutilement offert de le cautionner : le substitut s'était montré inflexible.

Le lendemain, on ne parlait dans toute la ville que de l'arrestation de la veille. Dès le matin, plusieurs groupes se promenaient sur la place ; et il n'était pas besoin d'être grand physionomiste pour distinguer au premier coup d'œil les royalistes et les républicains. Les uns s'abordaient en riant, et regardaient leurs adversaires d'une façon narquoise ; les autres étaient consternés, et prenaient des airs de condoléances. De part et d'autre, les conversations s'animaient, ici joyeuses et ironiques, là mornes et désolées. Déjà, quelques timides commençaient à se préparer une honorable retraite : ils n'étaient plus très-sûrs que Jean-Marie fut véritablement le Dauphin, et soupçonnaient qu'il pouvait

bien être seulement le fils du duc de Valentinois. Mais les exaltés réfutaient vivement cette opinion hétérodoxe, et les preuves ne leur manquaient pas. Pour le besoin de la circonstance, l'abbé Joseph B. avait trouvé et colportait sous le manteau un document du plus haut intérêt. C'était le portrait du Dauphin, au bas duquel était collé un papier de forme ovale ; ce papier représentait en fac-similé une marque distinctive, faite par le pape sur la jambe du royal enfant, en présence de trente cardinaux ; ainsi timbré, l'héritier de la couronne devait être facilement reconnaissable, quelque fortune que lui réservât la tempête révolutionnaire. Il fallait être bien sceptique pour douter d'un fait comme celui-là, et pour ne pas en conclure qu'Hervagault était fils authentique de Louis XVI.

Dès le jour de l'arrestation, Battellier avait écrit à la préfecture. La correspondance échangée nous donne des renseignements très-curieux sur l'état des esprits à Vitry, sur l'attitude du prévenu, et sur les dispositions de l'autorité centrale. On lira avec intérêt quelques fragments de ces lettres.

Châlons, le 5 jour complémentaire an IX

de la République Française.

« … Il importe de détromper promptement, s'il est possible, les citoyens qui se laissent duper par ce jeune homme. Je pense que l'éclat d'une procédure qui jettera le ridicule sur les auteurs et adhérens d'une farce de cette nature pourra l'empêcher de se renouveler et y mettre enfin un terme. Peut-être même, en traitant tout ceci de folie et d'extravagance, le gouvernement, que je me propose d'instruire de ce qui se passe, estimera-t-il que le meilleur moyen, après le jugement rendu, sera d'envoyer les cer-

veaux se guérir à l'hôpital des fous. – Je vous aurai obligation de me transmettre tous les détails dont l'instruction vous donnera la connaissance, pour me mettre à même d'en rendre compte au ministre de la police générale… »

7 vendémiaire, an X.

« … Hervagault a été arrêté par l'ordre du substitut, sur l'avis du maire, comme prévenu de voyager sans passeport et sous des noms empruntés… On assure que le jour même il devait y avoir grand gala chez J., et que tout ce qui avait été préparé a été porté à la prison, où les convives se sont rassemblés, sur le refus du concierge de permettre à son prisonnier de souper dehors. Pendant les premiers jours de l'arrestation, il était servi splendidement, et une foule respectueuse venait lui faire visite. Depuis, on a donné l'ordre positif de ne plus recevoir personne. Depuis cet ordre, Hervagault n'a plus que deux femmes pour le servir à table, l'habiller, le déshabiller et le mettre au lit ; il a aussi son perruquier, nommé Leroy, qui dîne et soupe avec lui, ce qui fait dire plaisamment que le Roy mange tous les jours avec le Dauphin. Vous croirez avec peine qu'hier ce jeune audacieux, apparemment pour réchauffer le zèle de ses élus, jeta par terre un poulet et un pigeon qu'on lui avait servis, sous prétexte qu'un homme de sa qualité ne se pouvait contenter d'un pareil repas. Tout ce qu'on trouve de mieux au marché est pour lui ; sa chambre est éclairée toute la nuit avec de la bougie. Cela doit bien vous affermir dans l'opinion où vous êtes, que l'hôpital des fous est seul capable de nous faire justice de lui et de ses adhérens… »

Battellier ne disait point tout encore : on trouve dans les dépositions des témoins beaucoup de petits faits passés sous silence.

Par exemple, Jean-Marie avait dans sa prison une bibliothèque, dont il causait volontiers, en buvant avec les visiteurs une bouteille de bon vin. Ses repas lui étaient présentés dans une vaisselle d'argent ; il avait des couteaux de nacre, et un « gobelet de cristal, sur lequel étaient empreints un écusson surmonté d'une couronne, et au milieu plusieurs lettres entrelacées ». Naturellement, il était devenu dévot : l'abbé Joseph B. déclara que le prisonnier lui avait demandé de remplir auprès de lui les fonctions de son ministère. Il assistait tous les jours à la messe ; un domestique lui apportait un carreau, et, debout derrière lui, recevait et rendait à commandement le livre d'oraison.

Lorsque l'autorité avait interdit l'entrée de la prison, J. de R. et L. avaient essayé de violer la consigne et de pénétrer par la force dans sa cellule. Il fallut que le concierge luttât avec eux corps à corps, pour les expulser de la cour où ils s'étaient introduits.

Battellier écrivit encore au ministre de la police. On voit par les derniers mots de sa lettre que la vigueur avec laquelle il conduisait le procès avait réveillé contre lui les haines les plus vives :

« Vous pouvez penser, citoyen ministre, disait-il en concluant, comme je dois être vu par les prôneurs de ce polisson, moi qui, comme vous, ai eu l'honneur d'être un des juges de ses prétendus parents. Ce n'est pas assez, dit-on, qu'il ait condamné le père ; le scélérat veut encore sacrifier le fils ! Cela suffit, je pense, pour me justifier de tous les libelles qu'on a publiés contre moi… »

27 vendémiaire, an X.

« J'ai reçu, citoyen Commissaire, la lettre que vous m'avez écrite le 29 fructidor dernier, relative aux poursuites que vous dirigez contre un jeune aventurier nommé Hervagault, arrêté à Vitry-le-François. Je suis surpris qu'une pareille intrigue ait pu faire quelques dupes. Au surplus, je me repose sur votre zèle du soin de les désabuser, en leur démontrant, par la juste punition du coupable, qu'ils ont été le jouet d'un misérable escroc.

Le ministre de la police,

Fouché.

Mais si Fouché, dans sa propre dépêche, affectait de considérer l'affaire comme une simple filouterie, sous main il demandait les renseignements les plus circonstanciés ; témoin la lettre du préfet, du 29 vendémiaire.

« … Le gouvernement, écrivait-il, veut être instruit de toute l'aventure du nommé Hervagault. Il m'est prescrit de ne lui rien laisser ignorer sur les dupes que cet intrigant a cherché à faire, ni sur les alentours qui ont favorisé et favorisent encore son intrigue. Le ministre me demande l'état de la procédure et le résultat obtenu… Je vous invite donc à me faire savoir si l'audition des témoins est achevée, s'il y a eu mandats requis et décernés contre ceux qui l'ont conduit à Vitry, contre ceux qui l'ont tenu caché et retiré dans leur domicile, contre ceux qui ont été de sa compagnie, contre ceux qui l'ont promené et conduit de campagne en campagne…, enfin quelle lumière on peut tirer des interrogatoires pour approfondir pleinement tout le jeu de cette intrigue… »

Le tribunal était fort embarrassé. D'une part, le gouvernement prescrivait la rigueur, et laissait entendre qu'au besoin il pren-

drait des mesures extra-légales. Mais d'autre part, les personnes compromises appartenaient à la meilleure société de Vitry ; elles avaient avec la plupart des juges des attaches d'amitié et même d'opinion ; si elles étaient accablées, le coup profiterait au parti démocratique, dont on se défiait chaque jour davantage, et qu'il importait de ne pas fortifier par la défaite de l'autre parti. Cette situation délicate rendait l'instruction lente et incertaine. Ce fut seulement le 8 frimaire an X, que la femme Saignes, J. de R., et J. furent mis en accusation pour complicité ; encore leur laissa-t-on la liberté provisoire, ce qui n'empêcha point que plusieurs les considérèrent comme des victimes odieusement persécutées. On conviendra qu'ils avaient beaucoup à se plaindre de leur propre imbécillité ; une lettre que Battellier écrivit vers cette époque à son ami Laloy en est la preuve irrécusable :

« Mon ami, lui dit-il, je vais te raconter le mot que j'ai dit sur l'affaire d'Hervagault ; j'aurais pu, j'aurais dû même insister davantage. Comme on m'en a fait un crime, et qu'il a réchauffé les haines contre moi, je désire que tu le connaisses tel que je l'ai prononcé, sans y rien changer du tout. J'ai cru que je pouvais employer l'arme du ridicule contre des gens assez ridicules eux-mêmes pour préconiser un polisson… Le défenseur déifiait presque l'escroc ; il ne doit pas pourtant être un royaliste ; mais je sais bien que c'était une affaire d'or…

» Quoique tu puisses imaginer de cette absurde farce, tu n'en penseras jamais assez. Hervagault a pour lui la ville et la campagne.

» Réfléchissez donc, lui disais-je, que votre prétendu Dauphin est bien plus âgé que ne le serait le jeune homme avec qui vous le confondez ! – Ce n'est point une confusion. – Mais je l'ai vu vi-

vant, et, qui plus est, mort ; et je ne crois pas qu'il ait ressuscité pour le plaisir de se montrer à vous. – Vous ne savez donc pas, me répondait-il, qu'il y a eu substitution d'enfant, et que précisément le fils Hervagault est mort au Temple en son lieu et place ? – Je suppose avec vous que le ci-devant Dauphin soit sorti du Temple. Est-il vraisemblable que l'Empereur son oncle le laisserait vagabonder en France ? – La politique de l'Empereur y est intéressée ; il est bon que le jeune prince sache l'opinion des Français ; c'est dans ce but qu'il parcourt le territoire. – Ainsi, à votre avis, c'est par politique qu'il s'expose à voler pour vivre et à se faire emprisonner dans tous les lieux où il passera ? – Il ne rencontrera nulle part des Jacobins comme à Vitry. – Dites plutôt qu'il ne rencontrera nulle part une ville où l'on soit aussi bêtement royaliste qu'à Vitry ; et il le sait bien, puisque ses principales courses sont dans le département de la Marne. – Il se peut qu'il ait adopté la Champagne pour s'y faire connaître : c'est sans doute un secret d'État ; la politique des cours est impénétrable, mais elle est toujours sage. » À cette raison, tu le comprendras, je ne pouvais rien répondre. »

Cependant le procès du Dauphin faisait du bruit par le monde ; les journaux de Paris l'avaient fait connaître aux quatre coins de la France ; ce fut l'occasion d'une petite scène de comédie. Un garçon d'Alençon, René Botte, trompette au neuvième régiment de hussards, avait appris par les gazettes l'arrestation du personnage ; aussitôt, sa mémoire s'éveillant, il se rappela le prince de la demoiselle Lacombe, et, comme ses affaires l'amenaient en Champagne, il résolut de pousser sa course jusqu'à Vitry. Mis en présence, les deux jeunes gens se regardèrent quelques instants dans les yeux ; puis Botte dit : « C'est vous ; je vous ai vu il y a quatre ans et demi aux Joncherets. – Vous vous

trompez, répliqua l'autre ; je n'ai pas l'avantage de vous connaître. » Botte rappela le cheval, le louis d'or. En ce moment, le concierge sortit. Jean-Marie, changeant de ton : « Eh bien oui ; mon cher, dit-il vivement, c'est moi ; mais, de grâce, taisez-vous ! ne dites pas que vous me connaissez ! On vous ferait entendre en témoignage. Je vais être jugé et mis en liberté. Je ferai quelque chose pour vous. Je me dis ici le fils d'Hervagault, tailleur à Saint-Lô. Il est encore trop tôt pour que je me fasse connaître ; j'avoue que j'ai des obligations à la demoiselle Lacombe ; mais, si elle avait voulu me conduire à Paris près de ma gouvernante, je ne serais pas maintenant dans l'embarras. » Il ajouta qu'il enverrait quelqu'un sur la route pour remettre à Botte une bourse bien garnie. Lorsque celui-ci fut sorti, Jean-Marie vit qu'un autre détenu avait entendu ses dernières paroles. Alors, avec une aisance impertinente : « D'où me connaît ce polisson ? reprit-il, en parlant de Botte ; je ne l'ai jamais vu ; ce n'est pas qu'il puisse me nuire ou me faire de la peine ; mais il pourrait retarder mon affaire. »

Dans son interrogatoire du 29 frimaire, Hervagault soutint très-adroitement ce système de défense, si simple et si fort, qui consiste à dire la vérité. Il reconnut sa naissance, convint de ses mésaventures passées, avoua qu'à Châlons il avait pris un nom qui ne lui appartenait pas, mais qu'il avait été puni, qu'il n'avait pas envie de recommencer, et que par conséquent ce souvenir ne devait point lui porter préjudice en la présente circonstance. À toute question il eut une réponse nette et exacte ; « Pourquoi n'est-il sorti que de nuit ? – Parce que son passeport n'étoit pas en règle. – Pourquoi est-il venu à Vitry ? – Parce que le citoyen J., ami de la dame Saignes, lui a offert une bienveillante hospitalité. – Comment s'est-il fait à Vitry des relations avec plusieurs

personnes ? – Il a fait leur connaissance à la table de sa bienfaitrice. – Pourquoi sait-il le dessin et la musique ? – Parce qu'il a vu quelques jeunes gens dessiner et pincer de la harpe ; il s'est exercé, et il a appris. – Pourquoi, voulant entrer dans le commerce, n'est-il pas resté chez la dame Saignes ? – Parce qu'elle a déjà une bonne et un commis. »

Par moment, apparaît dans les réponses une ironie très-fine et très-discrètement équivoque. Le président lui demande :

« Pourquoi étant fils d'un tailleur, avez-vous cherché à insinuer que vous avez été élevé par un cordonnier ?

» A répondu que ce fait ne peut lui être imputé ; qu'il n'a même aucun parent qui exerce la profession de cordonnier.

» Dans diverses circonstances et notamment depuis votre mise au dépôt, n'avez-vous pas répété d'une manière affectée que vous n'étiez que le fils d'un pauvre tailleur ?

» A répondu qu'il n'a jamais mis d'affectation à dire sa naissance à ceux qui la lui demandoient.

» Vous ayant été demandé si vous aviez jamais fait des culottes, n'avez-vous pas répondu en riant que vous n'en aviez jamais fait ?

» A répondu que, son père n'eût point souffert qu'il montât sur l'établi ; a dit qu'il n'avoit jamais fait de culottes parce qu'il n'en a jamais fait.

» Interrogé s'il n'a pas reçu des secours et des dons depuis sa détention :

» A répondu qu'il en recevoit lorsqu'il vouloit, et qu'on lui fournissoit tout ce dont il avoit besoin aussitôt qu'il le demandoit.

» N'est-ce pas pour cause d'escroquerie à l'aide de faux noms que vous avez été arrêté à Châlons ?

» A répondu qu'il n'a point été prouvé qu'il eût fait des dupes, et qu'il n'a été condamné qu'en un mois d'emprisonnement pour avoir amusé la justice en cachant pendant près d'un an son véritable nom.

» Pourquoi à cette époque preniez-vous le nom de Louis-Antoine-Joseph-Frédéric de Longueville ?

» A répondu qu'il prenoit le nom de Longueville parce qu'il connaissoit la personne qui portoit ce nom, et qu'il ne vouloit pas dire le sien.

» Interrogé quel domicile il a eu depuis sa sortie de la maison paternelle ?

» A répondu qu'il n'a point eu de domicile fixe depuis ce temps, sinon les prisons où il a été détenu. »

Enfin, comme le président lui demandait encore si lors de son arrestation à Cherbourg il n'avait pas sur lui plusieurs bijoux :

« Le fait est vrai, dit-il, j'en avois beaucoup ; j'en ai encore ; je les tiens d'hommes et de femmes auxquels j'ai plu. Au surplus, ma vie jusqu'à ce moment pourroit être un roman ; il y a du tragique et du comique ; ce roman pourra paroître un jour. »

Après de longs retards, les débats publics s'engagèrent enfin le 27 pluviôse an X. L'accusation, par l'habileté d'Hervagault, se

trouvait dans une situation fausse. Que lui reprochait-elle en effet ? D'avoir voyagé sans passeport ? mais son passeport était au dossier. D'être en état de vagabondage ? mais, mineur, il avait chez son père un domicile légal. D'avoir escroqué des sommes d'argent à plusieurs personnes ? mais ces personnes déclaraient sous la foi du serment qu'elles avaient connu son véritable nom et qu'en lui prodiguant leurs bienfaits elles s'étaient uniquement proposé d'adoucir son sort. Il n'y avait point de témoins à charge, et le corps du délit disparaissait devant les déclarations de ceux qu'on prétendait avoir été volés.

Battellier, dans son réquisitoire, fut énergique et mordant. H., dans sa défense, se restreignit avec adresse aux arguments juridiques, et s'attacha à démontrer qu'aucun texte de loi pénale ne s'appliquait à son client. Ce ne fut point toutefois l'avis du tribunal, qui, dans un jugement très-longuement motivé (34 feuillets in-folio), mit J., J. de R. et la dame Saignes hors de cause, retint l'accusation contre Jean-Marie, et le condamna « en quatre années d'emprisonnement dans la maison d'Ostende, et en cinquante francs d'amende, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi du 19 juillet 1791 titre I… ; en outre, les frais de procès mis à sa charge, ainsi que les droits d'enregistrement et de timbre ».

Ce jugement fut frappé d'un triple appel par Hervagault, par le commissaire du gouvernement, et par la dame Saignes anticipante. Le commissaire attaquait l'acquittement des complices et requérait l'impression de l'arrêt pour être affiché dans toutes les communes du ressort. On comprend qu'en négligeant cette prescription les juges avaient commis un oubli volontaire : il ne leur plaisait point de publier partout la condamnation d'un Dauphin

de contrebande, par qui les chefs du parti royaliste avaient été si sottement mystifiés ; ils se doutaient bien que, pour quelques âmes honnêtes qui s'indigneraient contre le fripon, mille farceurs riraient joyeusement de ses dupes, ce qui ne pouvait tourner qu'à la déconsidération générale de l'aristocratie du pays. La cour de Reims, qui n'avait point de pareils scrupules, ordonna que trois cents exemplaires seraient affichés aux frais d'Hervagault, condamna la dame Saignes à six mois de prison, et, pour le reste, confirma le premier jugement (12 et 13 germinal an X).

Hervagault et la dame Saignes se pourvurent inutilement en cassation. À l'audience de la section criminelle du 9 messidor an X, ils furent déclarés non recevables en leur pourvoi, et, de plus, condamnés solidairement à cent cinquante francs d'amende.

10

Deux ans plus tard, l'abbé B., revenu des illusions sentimentales et des chimères légitimistes, s'était profitablement rallié au gouvernement établi. Au lieu de lui garder rancune de son escapade, le pouvoir lui avait fait beau visage : les transfuges sont gens utiles, et qui n'ont plus de préjugés ; s'il ne faut pas compter sur leur dévouement, on peut au moins compter sur leurs services.

Cinq ans plus tard (29 novembre 1807), Battellier, procureur impérial près le tribunal civil de Vitry, s'était fort adouci à l'égard des monarques, et commençait à penser qu'il en est dans le nombre dont l'image ne doit pas choquer les yeux d'un bon citoyen.

« … Je vous adresse, ci-joint, écrivait-il à un ami, la grandeur d'un cadenas que je vous prie de faire exécuter. Je voudrais que sur le cristal vous fissiez peindre en or le portrait de l'Empereur, dans le genre de ma grande épingle que vous connaissez. Ce cadenas ou verrou est destiné à attacher la cravate… »

Et dix ans plus tard (8 mai 1812), l'ex-duc d'Ursel, l'ex-duc de Longueville, l'ex-Dauphin de France, mourait sur la paille d'un cabanon de Bicêtre : c'était le tragique après le comique. L'inoffensif imposteur avait fait ombrage au vainqueur d'Austerlitz, qui, sans avoir, comme en d'autres circonstances, l'excuse de la raison d'État, appesantit sur cet enfant sa despotique volonté. Les juges l'avaient condamné à quatre ans de prison ; mais, lorsque les quatre ans furent passés, la porte du cachot ne s'ouvrit point pour lui : l'Empereur, d'un mot, transforma cet emprisonnement temporaire en réclusion perpétuelle. Qui ne songerait à la petitesse des grands hommes, en réfléchissant que la mort d'un jeune vagabond fut peut-être pour Napoléon un plaisir et un soulagement ?

Cette fin misérable nous fait en quelque sorte oublier les voies qui y menèrent Hervagault : il est une juste pitié pour toutes les victimes du pouvoir arbitraire. Et, après tout, qu'y a-t-il d'odieux et de répugnant en cette originale figure ? Jean-Marie laissa croire, plutôt qu'il ne trompa ; ses mensonges ne furent ni malfaisants ni pervers. Entre tous ceux qui ont vécu de la sottise des autres, il fut le seul sans doute que ses dupes chérirent jusqu'au bout, et qui ne fit que des heureux.

11

La chanson royaliste qu'on va lire courait les salons de Vitry sous le Directoire, à peu près au moment du retour d'Hervagault. Battellier s'en procura une copie, et dénonça les rimes séditieuses au gouvernement.

CONFESSION ET TESTAMENT D'UNE GRANDE DAME

Air : La prise de tabac.

Chacun sçait que je suis sortie
Du cerveau creux des avocats.
Ils m'ont bien souvent étourdie
De leurs maximes de Cujas.
Aussi pour leur forme embrouillée
Mes décrets n'ont pas leurs pareils.
Je suis toujours mal conseillée,
Quoiqu'on m'ait donné deux Conseils.

Ma manière est un peu brutale,
Et l'on m'a vu tout immoler
À la sûreté générale,
Dont le seul nom faisoit trembler.
Grâces aux mesures sévères,
La liberté fut un beau nom ;
Écrit en fort beaux caractères
Aux portes de chaque prison.

Rien n'est égal à ma folie ;
J'adore pourtant la raison.
Je prêchai la philosophie
À cheval sur un gros canon.

J’inventai le miriagramme ;
Si les Français sont mis à sec,
Je ne mérite point de blâme :
Je leur appris à parler grec.

J’inventai fêtes décadaires,
D’un goût assez original ;
Elles me sont d’autant plus chères
Qu’elles n’ont point de but moral.
C’est là qu’on voit mes commissaires,
À la moindre solennité,
Endormir un peuple de frères
En parlant de fraternité.

J’ai fait don à la multitude
Du droit de souveraineté ;
Elle eut souvent l’ingratitude
De douter de sa liberté.
Parfois j’ai pour ses incartades
Châtié ce peuple mutin,
Lui prouvant par mes fusillades
Qu’il était libre et souverain.

Après avoir tué les pères,
J’envoyai les pauvres enfans
Verser leur sang sur les frontières,
Pour venger mes représentans.
Des Français bravant les reproches,
Lorsque mon trésor se vuidoit,
Je m’étois la main dans leurs poches ;
Tout s’arrangeoit par un décret.

Grâces aux soins du Directoire,
La guerre ne va pas trop mal ;
Les ennemis ont la victoire,
Mais il les bat dans son journal.
Si, pour donner de belles fêtes,
Mes coffres se vuident parfois,
Rien n'est moins cher que mes conquêtes :
Je les paye en jambes de bois.

J'avais des filles déjà grandes,
Que l'on trouvoit fort de bon goût ;
Elles couroient déjà par bandes,
Et j'en voulois placer partout.
Mais, hélas ! je n'ai plus de filles :
Elles meurent dans leur printemps ;
Je vois que dans notre famille
On ne peut pas vivre longtemps.

On me disoit impérissable ;
Je n'ose pas trop m'y fier.
Pour parer le coup qui m'accable,
Je comptois sur le peuple entier.
Hélas ! mon espérance est vaine !
Il règne un esprit tout nouveau ;
J'ai cru m'appuyer sur un chêne ;
Je m'appuyois sur un roseau.

Je vais tomber en éthisie
Dans les bras de mes fournisseurs.
Hélas ! j'étois si mal servie,

Avec mes nombreux serviteurs !
Je sens que je vais cesser d'être,
Je sens mes forces défaillir ;
J'ai déjà fait venir un prêtre :
Dans le monde, tout doit finir.

11

Ah ! n'invoquez pas le Ténare.
Quand ma dernière heure viendra,
De votre colère bizarre
Je vois d'avance qu'on rira.
Chassez le trouble de votre âme :
Je veux expirer sans effroy.
Messieurs, quand l'enfer me réclame,
Je ne fais que rentrer chez moi.

12

Je lègue à Siéyès mon génie,
Mon grand livre à mes créanciers,
Au bourreau ma philanthropie,
Mes exploits aux aventuriers ;
Aux Français l'horreur de mes crimes,
Mon exemple à tous les tyrans,
La France à son roi légitime,
Et les remords à mes parents.

FIN.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Louis_XVII_en_Champagne. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : lire-gratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.